

**Compte-rendu du Conseil d’administration du 4/12/23**

*Présents*: Christophe ALBOUY, Dominique BILLARD, Jean-Noël BILLET, Laurence LAGARRIGUE, Didier LASCOUMES, Dominique RUDELLE, Patrick SEGUY, François VIDAMANT, Marie-Claude VRANCKX.

*Absents excusés* : Cathy VIEILLEDENT, Christian GARES, Marie-Josée MARTY.

1. **Etat d’un des studios de l’association**

Immo de France, à qui l’association a confié la gestion de ses biens immobiliers, a prévenu le club le 7 novembre que, suite aux intempéries, un dégât des eaux a rendu un des studios inhabitable : le locataire est parti très rapidement sans obligation de préavis. Didier Lascoumes et Jean-Noël Billet ont réussi à visiter le studio et ont constaté que certaines dégradations étaient anciennes, le locataire ayant prévenu l’agence, mais de façon orale, sans écrit. L’agence avait indiqué dans un compte-rendu les fuites, mais sans prévenir explicitement le club.

Les membres du Conseil d’administration présents ont visité le studio pour constater l’ampleur des dégradations, dont certaines sont dues au dégât des eaux mais d’autres à des fuites plus anciennes. A l’heure actuelle, Immo de France a mis en sécurité l’immeuble, mais des travaux s’imposent : d’une part dans le studio, qui ne peut être reloué de quelque temps, d’autre part avec la réfection du toit. Et la réfection du toit doit intervenir avant la remise en état du studio.

La prochaine AG de l’immeuble doit voter (ou pas) la réfection du toit. D’ici là, le club ne peut relouer le studio. L’assurance devrait prendre en compte une partie des travaux (moins la vétusté) mais pas l’absence de loyer concernant ce studio. Le club vient d’ajouter une clause permettant d’assurer tous les biens lui appartenant en responsabilité civile, même et surtout en l’absence de locataire (assurance PNO = propriétaire non occupant).

Pour info, la gestion des locaux a été confiée à Immo de France (anciennement Ratier) par décision du 26/4/06 et acte du 16/4/07 : d’un côté le coût était de 7% du loyer, mais le taux d’occupation des locaux était plus important. L’auto-école paie un loyer de 950€, le studio endommagé 195€ et l’autre studio 238€ (+ 150€ de charges).

Un premier courrier a été envoyé par le club à Immo de France pour acter l’étonnement des membres du Bureau du défaut d’entretien du bien confié à la gestion locative.

Le Conseil d’administration se réunira lorsque tous les devis auront été reçus afin de prendre les meilleures décisions.

1. **La vie du club**
* ***Bilan des licences et adhésions***

A ce jour le club compte 63 adhérents, dont 60 licenciés au club et 3 licenciés dans un autre club (Onet). C’est sensiblement identique à l’an dernier.

* ***Enseignement***

Le recrutement de nouveaux adhérents a été encourageant, plus d’une dizaine souhaitant apprendre le bridge. Cependant divers impératifs (disponibilité, éloignement…) limitent à 5 le nombre d’élèves en 1re année. Patrick a en outre un cours de 2e année avec 6 adhérents, François enseigne à 5 adhérents. Marie-Claude a un cours perfectionnement de niveau 1 avec 7 adhérents, et un cours perfectionnement de niveau 2 avec 5 à 7 adhérents.

Outre le Simultané des élèves qui rassemble souvent 4 ou 5 tables tous les mois, Patrick organise un mercredi après-midi par mois un petit tournoi pour les élèves.

* ***Animation***

La commission Animation se réunit régulièrement. Elle organise le 18 décembre après le tournoi un apéritif dînatoire pour Noël.

Le 8 janvier après le tournoi, les sponsors du Festival seront invités à partager la galette.

* ***Tournois du jeudi soir***

Si les tournois du jeudi soir sont souvent des tournois remontés à la FFB, grâce au travail de Françoise pour permettre à ces tournois d’exister, ces tournois sont parfois transformés en duplicates lorsque le nombre de participants est insuffisant.

Pour harmoniser la situation avec les parties libres du mercredi après-midi, le CA propose que, comme le mercredi, les participants aux duplicates du jeudi paient 2€ pour participer aux frais divers du club (électricité, chauffage, utilisation du matériel…). Certes, il est assez rare que cette situation intervienne, mais c’est important d’assurer l’équité avec les autres formes de parties libres.

La décision est votée à l’unanimité.

1. **Festival du 11 novembre**
* ***Sur le plan financier***

Le bilan financier de ce festival est très positif : 1858€ de bénéfices. Les raisons sont multiples : beaucoup plus de participants (au-delà de 45 tables, on est positif), un souci constant de limiter les dépenses, la multiplication de sponsors, le gain du bar de 554€ (il est vrai, le bar a vendu du champagne acheté l’année précédente).

Les sponsors ont été nombreux : Groupama, CRCA, Conseil Départemental, Immo de France, Aveyron Camping Car pour des aides financières directes ; Magasin Vert/ Halles de l’Aveyron, Ecoutez Voir (UDSMA), Hérail, Grand Rodez, Centre Presse pour des soutiens en nature.

En P.J. le bilan officiel réalisé par Didier Lascoumes.

* ***Sur le plan qualitatif***

L’ensemble des participants est satisfait : grande implication des bénévoles, bonne gestion des récompenses et des repas, bonne organisation, respect des horaires. Les petits plus : le partenariat avec l’hôtel (10 chambres réservées) et les billets d’entrée au musée Soulages, les places de parking vivement appréciées par un grand nombre (à renouveler ?).

Certes, de petites améliorations sont encore possibles : qualité du vin au repas, photos pour les sponsors, les lauréats et les participants des autres départements, la gestion des places de parking en donnant des tickets aux bénévoles à l’entrée du parking… Mais fondamentalement le club peut être fier de ce Festival.

1. **Date de la prochaine Assemblée Générale**

Le Conseil d’administration propose :

* l’Assemblée Générale le lundi 22 avril
* le Conseil d’administration pour élire le nouveau bureau le lundi 6 mai.

♠ ♦ ♣ ♠

L’ordre du jour étant épuisé, le vice-président remercie les participants.